AMP
lycée professionnel
Louis-Jacques Goussier
académie
Nantes
éducation
nationale

Institut de Formation
Aide Médico-Psychologique

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous souhaitez vous inscrire à l'AMP GOUSSIER pour les épreuves de sélection à la formation d'aides-médico psychologique.

Vous trouverez ci-joint, le règlement pour l'entrée en institut d'aide-médico psychologique à l'IFAMP Goussier.

Comment vous procurer le dossier d'inscription ?
A compter du 3 février 2014, vous avez la possibilité :

- **D'imprimer ce dossier**

  ou

- **De retirer le dossier**
  - à l'accueil du Lycée – horaire d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h à 19h
  - au Secrétariat de l'IFAS – AMP le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17 h et le mercredi de 8h à 12h ;

Le dossier d'inscription complet devra être envoyé par courrier ou déposé au Lycée Goussier - Secrétariat AMP – 3ème étage au plus tard le 17 février 2014 (cachet de la poste faisant foi)

Lycée Goussier - AMP
20 rue du Château de Rezé
44400 REZE

AMP
lycée professionnel
Louis-Jacques Goussier
académie Nantes
éducation nationale
Institut de Formation
Aide Médico-Psychologique

CONCOURS AIDE-MEDICO PSYCHOLOGIQUE 2014

ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION

Règlement d'admission
L'admission des candidats à la formation d'AMP est règlementée par le décret n°2006-255 du 2 mars 2006 instituant le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique puis par l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au DEAMP.

Le DEAMP est un diplôme professionnel, les compétences attendues relèvent de qualités propres à l'exercice du métier. La relation de proximité qu'entretient et développe l'aide médico-psychologique avec les personnes implique chez le professionnel une capacité à faire preuve à la fois d'empathie et de prise de distance. Le goût du contact, l'intérêt pour les problèmes humains et sociaux que rencontrent les personnes gravement handicapées ou dépendantes, la capacité d'écoute sont indispensables à l'exercice de ce métier.

Les frais d'inscription
Les frais d'inscription au concours de l'AMP Goussier : 50 euros par chèque à l'ordre de Madame l'Agent Comptable du Lycée Goussier.
Dès lors que le dossier est enregistré, les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés.

Nombre de places ouvertes au concours : 15

Dates clés 2013

Retrait des dossiers d'inscription	A partir du **3 février 2014**
Date limite de réception des dossiers	Vendredi **17 février 2014** – cachet de la poste faisant foi
Epreuve écrite d'admissibilité	Lundi 17 mars 2014 de 10 h à 11 h 30
Affichage des résultats de l'admissibilité	Mardi 25 mars 2014 à 14 h
Epreuve orale d'admission	A partir du 14 avril 2014
Affichage des résultats de l'admission	Mardi 13 mai 2014 – 14 h 00
Journée de pré-rentrée	**Vendredi 20 juin 2014 à 10 h 00**

L'admission des candidats à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

⇒ de vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la formation
⇒ de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
⇒ De s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation

Conditions d'inscription à l'épreuve d'admission
La formation au DEAMP est ouverte sans condition de diplôme à toute personne d'au moins 17 ans à la date d'inscription.

Condition d'inscription à la formation préparant au DEAMP
Le candidat doit avoir passé avec succès les épreuves d'amission définies par l'arrêté du 11 avril 2006.

Organisation de la sélection
⇒ Dépôt des dossiers de candidature : **avant le 17 février 2014** (Cachet de la poste faisant foi)
- A adresser par courrier
- Lycée Louis Jacques Goussier – AMP - 20 rue du Château de Rezé - 44400 REZE
- Au Secrétariat AMP – IFAS du lycée Goussier
  Horaire du secrétariat : Lundi 8 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
  Mardi 8 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
  Mercredi 8 à 12 h
  Jeudi 8 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
  Vendredi 8 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h

LES EPREUVES DE SELECTION 2014

La commission :
La commission est composée :
- Du Proviseur du Lycée Louis-Jacques Goussier
- Du responsable de formation d'Aide Médico-Psychologique
- D'un professionnel d'un établissement ou service médico-social

Son rôle est de :
- S'assurer de la conformité des épreuves au présent règlement
- D'arrêter la liste des candidats admissibles aux épreuves orales d'admission
- D'arrêter la liste des candidats admis en liste principale et liste complémentaire.

Organisation des épreuves d'admission :
Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier que le projet de formation du candidat est en cohérence avec l'exercice de la profession vers laquelle il s'engage et également de s'assurer que le candidat adhère au projet pédagogique de l'établissement de formation.

Epreuve écrite d'admissibilité :
Elle est destinée à apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information ainsi que ses capacités d'expression écrite.
Elle se compose d'un questionnaire d'actualité comportant 10 questions portant sur des thématiques « sociales, économiques, médicales, familiales et pédagogique » d'une durée de 1H30. Elle est notée sur 20.

Des critères d'évaluation sont retenus pour cette épreuve d'admissibilité :
- Compréhension et respect des consignes
- Compréhension des questions
- Cohérence et pertinence des idées apportées
- Capacité à faire des liens avec la profession
- Aptitude à construire une phrase en respectant la syntaxe
- Capacité à utiliser un vocabulaire approprié
- Aptitude à mettre en valeur ses idées, à argumenter, développer, rédiger

Pour être déclarés admissibles à l'épreuve orale, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à 10.

Certains candidats sont dispensés de cette épreuve d'admissibilité :
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire d'aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'assistant familial
- Titre d'assistant de vie aux familles
- BEP Carrières sanitaire et sociales
- BEPA option service aux personnes
- BATAAT
- CAP petite enfance
- CAPA services en milieu rural

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ; Le seul organisme habilité à étudier cette possibilité est ENIC NARIC France - 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES – Tél : 01 70 19 30 31 - fax : 01.45.07.60.01
Email : enic-naric@ciep.fr

Epreuve d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats admissibles et les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.
Elle est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de Lycée.

L'épreuve d'admission se compose d'un entretien avec un professionnel et un formateur (durée 20 minutes). Le candidat réfléchit aux questions qui n'ont pour but que de faciliter et structurer les échanges et de permettre au candidat d'exposer son parcours et ses motivations.

Des critères d'évaluation sont retenus pour cette épreuve d'admission :

- Présentation claire et cohérente du parcours
- Réflexion sur ses motivations
- Connaissance et/ou expérience des métiers du social ou médico-social
- Objectifs et fins poursuivis perspectives professionnelles
- Capacité à comprendre et à répondre aux questions posées.
- L'entretien donne lieu à une évaluation sur une échelle de 0 à 20.

Admission

Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction de la note obtenue aux épreuves orales d'admission.
Les candidats ex aequo sont départagés par décision de la commission de sélection.

Publication des résultats

Chaque candidat reçoit la notification de son résultat par écrit.
Les listes principales et complémentaires sont affichées au Lycée Louis-Jacques Goussier.
La liste des candidats admis et entrés en formation est transmise à la DRJSCS.

Validation de la décision d'admission

Les admissions prononcées en vue de la formation d'AMP ne sont valides que pour la rentrée qui suit l'organisation des épreuves sauf en cas de maladie ou d'accident grave qui interdit au candidat d'entreprendre ses études.
Dans ce cas, le candidat doit adresser la justification de sa situation au Proviseur qui pourra éventuellement statuer pour un report de l'admission en formation à la rentrée suivante.

Après notification des résultats d'admission :

Le candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire doit confirmer **par écrit** son souhait d'entrer en formation, **avant le 13 juin 2014, cachet de la poste faisant foi**.
Sinon, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée 2014.

AMP
lycée professionnel
Louis-Jacques Goussier
académie
Nantes
éducation
nationale

Institut de Formation
Aide Médico-Psychologique

Karine BOUQUET
Assistante de Formation
Goussier.amp@ac-nantes.fr

20 rue du château
44400 Rezé
0240324400

Inscription au concours d'entrée
Formation d'aide médico-psychologique

(À renvoyer avant le 17 février 2014)

Constitution du dossier de candidature
Les pièces sont à joindre impérativement

- ☐ Fiche de candidature dûment remplie
- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- ☐ Décision de la MDPH pour les candidats qui sollicitent un aménagement en tant qu' handicapé.
- ☐ Chèque du montant des droits d'inscription au concours d'entrée : 50€ à l'ordre de « *Madame l'agent comptable du Lycée Goussier* »
- ☐ Enveloppe affranchie au tarif en vigueur libellé à votre nom et adresse pour l'envoi de l'accusé de réception de votre dossier.
- ☐ Copies des bilans de stages effectués éventuellement au cours du parcours de formation antérieur.
- ☐ Copie des diplômes exemptant le candidat de l'épreuve écrite de sélection.
- ☐ Copie de l'AFPS, attestation PSC1 ou SST pour les titulaires
- ☐ Copie du BAFA pour les titulaires
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Un curriculum Vitae
- ☐ 1 photo d'identité

Le secrétariat pédagogique s'assure de la complétude de dossier et de la recevabilité de la candidature. Il vérifie que le candidat remplit les conditions requises au moment de l'entrée en formation.

Le dossier de candidature est conservé par le l'IFAMP, à disposition de la DRASS, et ce, pendant une année à compter de la publication des résultats d'admission.

AMP
lycée professionnel
Louis-Jacques Goussier
académie Nantes
éducation nationale
Institut de Formation
Aide Médico-Psychologique

Fiche d'inscription aux épreuves de sélection
Formation d'aide médico-psychologique

(À renvoyer avant le 17 février 2014)

Nom de famille (en majuscule).....

Nom d'usage : (en majuscule)..... Prénoms : (souligner le prénom usuel) :.....

Date de naissance :..... Lieu de Naissance / Dept.....
Nationalité :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....
Tel domicile :..... Tel portable :.....

Adresse courriel :.....

Situation familiale :..... Nombre d'enfants :.....

Situation professionnelle actuelle :.....
Si vous exercez une profession, quelle sera votre situation en cas d'admission ?

Possédez-vous le BAFA ☐ oui ☐ non
Joindre une copie du diplôme

Possédez-vous l'AFPS, PSC1,… ☐ oui ☐ non
Joindre une copie du diplôme

Scolarité antérieure :

Classe	Année scolaire	Établissements	Ville	Diplômes

Stages effectués au cours de la formation antérieure ou/et en cours

Entreprises	Lieux	Fonction	Dates

Joindre une copie des bilans de stages réalisés

Expériences professionnelles

Métiers exercés	Employeurs	Fonction	Dates

Expériences bénévoles :

- .....
- .....

Cocher la situation qui vous correspond :

☐ Candidat sans diplôme

☐ Candidat titulaire d'un diplôme dispensant de l'écrit de sélection (voir liste dans le règlement d'admission)

☐ Candidat titulaire d'un titre dispensant de l'écrit de sélection (voir liste dans le règlement d'admission)

☐ Candidat qui, en cas d'admission, solliciterait un allègement de *formation (information nécessaire afin de vous envoyer, le cas échéant, le protocole de demande d'allègement)*

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes et attestations jointes.

Je m'inscris aux épreuves de sélection à la formation au DE AMP.

Fait à le

Signature :

Cadre réservé la commission d'admission

Candidat dispensé de l'épreuve d'admissibilité : ☐ **oui** ☐ **non**

Candidature retenue : ☐ **Liste d'attente n°** **Candidature refusée :** ☐

Argumentation de la décision de la commission :